

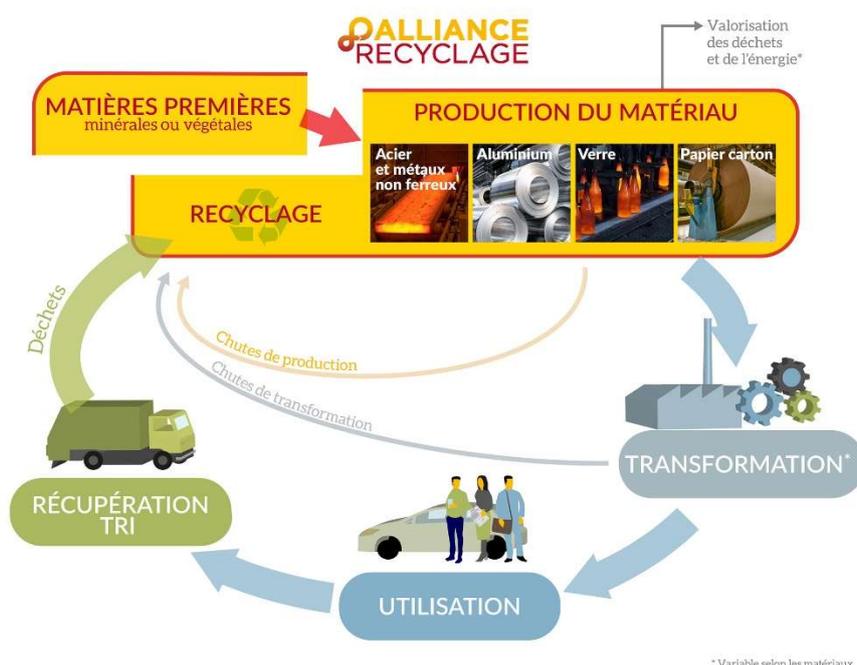
L'Alliance Recyclage réunit les industriels recycleurs pour une économie circulaire performante

L'Alliance Recyclage réunit les industriels recycleurs de 4 grandes filières de matériaux

L'Alliance Recyclage réunit quatre grandes filières de matériaux : acier et métaux non ferreux, aluminium, papier-carton et verre. Nos entreprises industrielles sont des PME, ETI et grands groupes qui réunissent près de 134 000 emplois sur plus de 500 sites répartis dans tous les territoires de France. Nous produisons nos matériaux et nos produits notamment à partir de déchets que nous recyclons et provenant des différentes collectes sélectives. Selon les chiffres de l'ADEME, 16,7 millions de tonnes de matériaux ont été recyclées par nos entreprises. Les industriels recycleurs que nous sommes permettent à l'économie d'être circulaire.

L'Alliance Recyclage, le maillon incontournable d'une économie circulaire performante

L'économie circulaire et le recyclage reposent sur une chaîne d'acteurs dont les activités sont dépendantes les unes des autres et toutes indispensables. Les industriels recycleurs de l'Alliance Recyclage produisent des matériaux de qualité, performants, innovants et respectueux de l'environnement et contribuent au développement de l'activité industrielle locale. Ils optimisent l'usage des ressources naturelles et recyclent des matériaux qui trouvent toute leur place aux côtés des matières premières vierges. Ils font progresser régulièrement les taux de recyclage, et contribuent ainsi à réduire la quantité de déchets mis en décharge en France.



Dans une démarche continue de progrès, ils font évoluer leurs procédés pour les rendre toujours plus performants et réduire leurs impacts environnementaux. Ils soutiennent la dynamique de développement du recyclage avec l'ensemble des acteurs engagés (collectivités territoriales, entreprises, collecteurs, préparateurs, citoyens, etc...). L'économie circulaire est clairement aujourd'hui une priorité, dont les industriels recycleurs sont un maillon incontournable.

Promouvoir et développer le recyclage, l'objectif de l'Alliance Recyclage

Complémentaire de la prévention, le recyclage est un mode de gestion des déchets incontournable. Des prises de positions récentes conduisent les membres de l'Alliance Recyclage à rappeler que, au regard des besoins des citoyens au quotidien, le recyclage des matériaux, en permettant leur réutilisation sous la même forme ou une forme nouvelle, demeure indispensable pour une gestion performante des produits usagés utilisés par chacun, en limitant l'utilisation de ressources naturelles vierges, en prolongeant leur durée de vie, et en permettant un usage et une circulation efficiente de la matière. Il ne s'agit pas d'opposer les modes de gestion des déchets, ni de donner lieu à un « recyclage bashing » qui n'a pas de fondement, mais simplement de rappeler que le recyclage a toute sa place comme mode responsable de gestion des déchets permettant de préserver les ressources naturelles et de réduire les émissions de CO₂.

L'Alliance Recyclage, un acteur engagé au sein des filières REP

Les matériaux produits par nos entreprises sont utilisés dans de multiples secteurs et dans de nombreuses applications. Acteurs historiques et engagés de la chaîne du recyclage et du fonctionnement des filières à responsabilité élargie du producteur, les industriels recycleurs de l'Alliance Recyclage souhaitent prendre part au dialogue actif nécessaire entre toutes les parties prenantes et jouer pleinement leur rôle. Les membres de l'Alliance Recyclage ont ainsi contribué aux travaux de la Loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (AGEC), publiée le 10 février 2020 et dont l'ampleur est considérable par le nombre de secteurs et de sujets qu'elle couvre.

L'Alliance Recyclage, un rôle reconnu par les pouvoirs publics au sein de la Commission Inter-filières à Responsabilité Élargie des Producteurs (CifREP)

La Loi AGEC modifie en profondeur le fonctionnement des filières à responsabilité élargie du producteur. Dans le cadre de cette réforme des REP, les industriels recycleurs de l'Alliance Recyclage voient leur place reconnue par les pouvoirs publics dans la gouvernance des filières avec un siège attribué au sein de la Commission inter-filières de responsabilité élargie des producteurs nouvellement mise en place (décret du 12 octobre 2020).

L'Alliance Recyclage se réjouit que les pouvoirs publics aient choisi de l'associer aux futurs travaux de cette Commission. En tant que producteur et recycleurs des matériaux, il importe en effet que les industriels recycleurs soient pleinement impliqués dans la gouvernance des filières REP existantes ou à venir afin d'assurer des choix techniques, économiques et environnementaux pertinents en vue d'un recyclage performant. Les industriels recycleurs sont engagés depuis de nombreuses années dans les filières REP, où ils ont des responsabilités opérationnelles, réglementaires et financières :

- Les industriels recycleurs ont la responsabilité de fournir les attestations de recyclage aux éco-organismes garantissant le recyclage effectif des tonnages collectés et triés,
- Les industriels recycleurs définissent les critères de qualités pour le tri des déchets indispensables au bon fonctionnement des procédés de recyclage, et influant grandement sur le coût devant être supporté par ces filières,

- Les industriels recycleurs indiquent les critères techniques de perturbation des procédés de recyclage donnant lieu à une modulation des contributions payées par les producteurs adhérents aux éco-organismes,
- Les industriels recycleurs assurent le rachat ultime (directement, ou via des négociants intermédiaires) de la matière issue des collectes sélectives, contribuant ainsi au financement de ces filières à hauteur de plusieurs dizaines de millions d'euros chaque année.

Les enjeux à venir pour l'Alliance Recyclage

1. Développer et pérenniser un recyclage de proximité en maintenant des capacités industrielles sur le territoire

Les matières premières secondaires constituent une source d'approvisionnement stratégique pour nos entreprises. Dans certains cas, on constate un excédent de collecte pour certains déchets qui ne peuvent être recyclés en France. Dans d'autres, les matières premières secondaires dont nous aurions besoin ne sont pas recyclées dans nos entreprises car expédiées hors de France ou d'Europe. Cette situation rend les industriels du recyclage, mais aussi les différents acteurs des collectes sélectives dépendants d'autres pays européens, et asiatiques.

Il est donc important que les politiques industrielles contribuent à maintenir et développer les capacités de recyclage sur le territoire en incitant à relocaliser les activités industrielles du recyclage, ainsi que des secteurs utilisateurs de nos matériaux. Cela peut passer par le renforcement du principe de proximité, qui a été inscrit dans notre droit de l'environnement par la loi AGECE, mais dont les politiques publiques doivent encourager maintenant une mise en œuvre plus concrète.

2. Taux d'incorporation de recyclé

La Loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire prévoit, à son article 61, que la mise sur le marché de certaines catégories de produits et matériaux peut être subordonnée au respect d'un taux minimal d'incorporation de matière recyclée. Les catégories et les taux, leur évolution et les caractéristiques des matières premières renouvelables exemptées seront précisées par décret, qui précisera aussi les modalités de calcul et de contrôle du taux prévu. Ces enjeux sont d'une grande complexité, et pourtant essentiels pour assurer une mise en œuvre pertinente pour l'environnement, qui réponde à une réelle nécessité pour les produits ou matériaux concernés (en priorité ceux dont les filières sont émergentes et dont le développement nécessite de forcer une demande en produits recyclés), qui soit crédible pour l'utilisateur et le consommateur, et qui soit équitable pour les entreprises françaises, vis-à-vis notamment de producteurs extra-européens. Il importe que les méthodologies à venir soient largement partagées et acceptées par les acteurs économiques et industriels concernés, dont l'Alliance Recyclage fait pleinement partie.

A propos de l'Alliance Recyclage

L'Alliance Recyclage réunit quatre grandes filières de matériaux : acier et métaux non ferreux, aluminium, papier-carton et verre. Nos matériaux et nos produits sont notamment issus des déchets collectés et triés que nous recyclons. Les industriels recycleurs que nous sommes permettent à l'économie d'être circulaire. Acteurs incontournables de cette économie circulaire, engagés dans la chaîne du recyclage, l'Alliance Recyclage veut favoriser un dialogue actif avec toutes les parties prenantes.

Contact : Jan Le Moux // jan.lemoux@copacel.fr // 01 53 89 24 00